



## 6894 - Est-il permis de se baigner tout nu ?

---

### question

Question : Est ce que l'Islam permet que l'on se baigne tout nu ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Dans son Sahih, Boukhari rapporté qu'Abou Hourayra (P.A.a) a dit : « Le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui ) a dit que Moïse était un homme timide qui avait l'habitude de cacher son corps totalement pour qu'on n'en vît rien. Ensuite des gens des fils d'Israël le dénigrèrent et dirent : il ne se couvre de cette façon que parce qu'il a un défaut à la peau : la lèpre ou une hernie ou une autre tare... Allah voulut démontrer la fausseté de leurs propos à l'endroit de Moïse. Celui-ci s'isola un jour et mit ses vêtements sur une pierre pour se baigner. Quand il termina son bain, il alla chercher ses vêtements et découvrit que la pierre les avait emportés. Moïse reprit son bâton et se mit à la poursuite de la prière en criant : mes vêtements, ô pierre ! Mes vêtements, ô pierre ! Il continua ainsi jusqu'à son arrivée devant une foule des fils d'Israël et ils le virent dans la plus belle nudité telle qu'il avait été créé par Allah. Moïse fut ainsi blanchi de leurs accusations et la pierre se stabilisa et il récupéra ses vêtements puis se mit à frapper la pierre. Au nom d'Allah, la pierre porte des traces des trois ou quatre ou cinq coups de bâton assénés par Moïse. Voilà à quoi renvoient les propos : **Ô vous qui croyez! Ne soyez pas comme ceux qui ont offensé Moïse. Allah l'a déclaré innocent de leurs accusations, car il était honorable auprès d'Allah.** (Coran, 33 : 69) (rapporté par Boukhari, 3404).

Pour les ulémas, ce hadith indique qu'il est permis de se mettre à nu, surtout quand le besoin se fait sentir dans le cadre d'un bain. C'est ce que la plupart des ulémas soutiennent selon les propos d'al-Hafiz dans al-Fateh, 1/385. Boukhari consacre à la question un chapitre intitulé : chapitre : Celui qui se baigne tout seul dans une nudité totale et celui qui le fait en se couvrant, ce qui est



meilleur. La préférence pour le fait de se couvrir est indiquée dans un hadith cité par les auteurs des Sunan et jugé beau par at-Tarmidhi et authentifié par al-Hakim d'après Mu'awiya Ibn Hayda qui dit : **J'ai dit : ô Prophète d'Allah, comment devons-nous nous comporter par rapport aux parties intimes de notre corps ?**

- **Protège tes organes génitaux contre tous sauf ton épouse et tes concubines** Dit-il

- « J'ai dit, messager d'Allah, si l'un de nous se retrouve seul (lui est-il permis de se déshabiller complètement ?)

- **Allah mérite plus que les hommes qu'on ait honte de Lui** Dit-il.

C'est Allah qui assiste.